



[SYNTEC] Réévaluation position

Par **Darshan**, le **29/04/2015** à **16:06**

Bonjour,

Mon employeur m'a embauché à une position 1.3.1 en tant qu'ETAM (convention SYNTEC) le tout au SMIC horaire.

Je suis en réalité titulaire d'un Bac +3 (aucune incidence sur la position, on est d'accord) mais je réalise un travail de développement d'application informatique en indépendance (de l'analyse à la réalisation tout en étant en contact avec les clients).

Cumulé à ce travail de développement je réalise aussi une activité de monitoring et de hotline d'une application sensible.

Je réalise bien sur ces deux tâches en même temps. J'ai demandé à mon employeur de réévaluer ma position pour obtenir une hausse de mon salaire grâce au minima de la convention.

Ce dernier m'a répondu que le respect du placement dans la Syntec n'était pas obligatoire et que je n'avais donc aucun droit sur ce point.

Je vous demande donc, si je suis dans mon bon droit, si vous avez des arguments/jurisprudence pour appuyer ma demande lors de mon entretien annuel. Sachant que la dernière fois, une relecture de la Syntec n'a pas suffi à le convaincre.

En vous remerciant,
Darshan

Par **P.M.**, le **29/04/2015** à **22:00**

Bonjour,

Ce serait nouveau que l'employeur ne doive pas respecter la Convention Collective et tenir compte de sa classification par rapport aux fonctions exercées...

Le Conseil de Prud'Hommes saurait sans doute lui expliquer cela si l'en était saisi et vous pourriez tout simplement lui proposer de s'en remettre à sa décision...